



Coefficient différents sur contrat et sur fiche de paie

Par **Aureliie**, le **30/06/2012** à **01:38**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail il y a 6 mois, dans lequel il était stipulé que j'étais engagé sous la catégorie employé niveau 4A coefficient 175 (convention collective de la parfumerie et de l'esthétique).

Hors, sur mes fiches de paie, il est indiqué un coefficient de 150 classification 5A.

Comment trouver les documents indiquant les salaires minimum correspondant aux différents coefficients (la convention collective trouvée sur le net n'est pas mise à jour ou alors ce sont des versions payantes).

Et, si j'arrive à trouver la différence de salaire que cela implique, puis-je obliger mon patron à me verser ce qu'il me doit depuis plusieurs mois?

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/06/2012** à **09:06**

Bonjour,

Je vous rappelle que l'employeur doit tenir à la disposition des salarié(e)s pour consultation un exemplaire actualisé de la Convention Collective applicable...

Elles sont par ailleurs disponibles gratuitement sur le [site legifrance](http://legifrance.gouv.fr)...

Vous pourriez obtenir une régularisation rétroactive sur 5 ans...